

SANTÉ

SANTÉ PUBLIQUE

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 7 juin 2016 portant nomination à la Conférence nationale de santé instituée par l'article L. 1411-3 du code de la santé publique

NOR : AFSP1630431A

La ministre des affaires sociales et de la santé,
Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1411-3 et D. 1411-37 ;
Vu l'arrêté du 26 février 2015 portant nomination à la Conférence nationale de santé ;
Vu l'arrêté du 5 novembre 2015 portant nomination à la Conférence nationale de santé,

Arrête :

Article 1^{er}

Il est mis fin au mandat de :

1. Collège des représentants des collectivités territoriales

Au titre des conseils régionaux, sur proposition de l'Association des régions de France

M. Philippe FOURNIE, titulaire, conseil régional du Centre.

M. Alain CHABROLLE, conseil régional de Rhône-Alpes, suppléant de M. Philippe FOURNIE.

Mme Madeleine NGOMBET-BITOO, titulaire, conseil régional de Poitou-Charentes.

Mme Laure LECHATTELLIER, conseil régional d'Île-de-France, suppléante de Madeleine NGOMBET-BITOO.

3. Collège des représentants des conférences régionales de la santé et de l'autonomie

Mme Françoise TENENBAUM, titulaire, région Bourgogne.

M. Fabrice TOLETTI, suppléant de Mme Françoise TENENBAUM, région Bourgogne.

Mme Joëlle BARAT, suppléante de M. Philippe GILLERY, région Champagne-Ardenne.

M. Serge CAMATCHY, titulaire, La Réunion.

4. Collège des partenaires sociaux

Au titre des organisations d'employeurs les plus représentatives au niveau national

M. Dominique OLIVIER, titulaire, Mouvement des entreprises de France (MEDEF).

M. Olivier PERALDI, suppléant, Mouvement des entreprises de France (MEDEF).

5. Collège des acteurs de la cohésion et de la protection sociales

Au titre des organismes d'assurance maladie obligatoire

M. Gérard PELHATE, titulaire, régime agricole.

Au titre des associations œuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité, sur proposition du conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Mme Emmanuelle MOUY, suppléante de M. Etienne HERVIEUX, Les Petits Frères des pauvres.

**8. Collège des représentants des organismes de recherche,
des industries des produits de santé et des personnalités qualifiées**

Au titre des industries des produits de santé

Mme Anne JOSSERAN, suppléante de M. François-Régis MOULINES, Syndicat national de l'industrie des technologies médicales (SNITEM).

Article 2

Sont nommés membres de la Conférence nationale de santé pour la durée du mandat restant à courir :

1. Collège des représentants des collectivités territoriales

Au titre des conseils régionaux, sur proposition de l'Association des régions de France

Mme Farida ADLANI, vice-présidente du conseil régional d'Île-de-France, suppléée par Mme Françoise TENENBAUM, conseillère régionale de Bourgogne - Franche-Comté.

Mme Françoise JEANSON, vice-présidente du conseil régional d'Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, suppléée par M. Ludovic TORO, conseiller régional d'Île-de-France.

3. Collège des représentants des conférences régionales de la santé et de l'autonomie

M. Fabrice TOLETTI, Bourgogne, suppléé par Mme Martine WESOLEK.

Mme Odile LIN, Guadeloupe, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, suppléante de M. Henri BERTHELOT.

M. Alain RIGAUD, suppléant de M. Philippe GILLERY, région Champagne-Ardenne.

4. Collège des partenaires sociaux

Au titre des organisations d'employeurs les plus représentatives au niveau national

M. Olivier PERALDI, Mouvement des entreprises de France, suppléé par M. Dominique OLIVIER.

5. Collège des acteurs de la cohésion et de la protection sociale

Au titre des organismes d'assurance maladie obligatoire

M. Pascal CORMERY, titulaire, régime agricole.

Au titre des associations œuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité, sur proposition du conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Mme Hélène DJANAEFF, suppléante de M. Etienne HERVIEUX, Les Petits Frères des pauvres ;

7. Collège des offreurs de services de santé

Au titre des institutions et établissements de santé et médico-sociaux

Pour les personnes morales gestionnaires d'institutions accompagnant des personnes âgées, sur proposition de la section sociale du Comité national de l'organisation sanitaire et sociale :

Mme Jacqueline IBRAHIM, Croix-Rouge française, suppléante de Mme Adeline LEBERCHE, Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne (FEHAP).

**8. Collège des représentants des organismes de recherche,
des industries des produits de santé et des personnalités qualifiées**

Au titre des industries des produits de santé

M. Gabriel DAUBECH, suppléant de M. François-Régis MOULINES, Syndicat national de l'industrie des technologies médicales (SNITEM).

Article 3

Le directeur général de la santé est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 7 juin 2016.

Pour la ministre et par délégation :
Le directeur général de la santé,
B. VALLET